

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 30 mars 2023
Séance du 6 avril 2023

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Madame DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), Madame MORANTIN Brigitte (pouvoir à MICHON Jacques), Madame KERRAR Maggy (pouvoir à POULAIN Ophélie), Monsieur IDLHAJ Hamed (pouvoir à CINQUEMANI Sébastien), Monsieur ZAIR Mohamed (pouvoir à BACHIRI Karim)

OBJET : Finances : Avenant à la convention entre le Conseil Départemental du Nord et les villes de Douai et Waziers relative à la pose de 2 plateaux surélevés et à leur entretien ultérieur

Considérant la délibération 2021-147, le Département, la Commune de DOUAI et la Commune de WAZIERS ont convenu par convention notifiée en date du 4 mars 2022 concernant l'aménagement de 2 plateaux sur les RD 35 et RD 413 :

- Des conditions d'occupation du domaine public routier départemental,
- Des modalités techniques, administratives et financières,
- Des obligations de la Commune de DOUAI et de la Commune de WAZIERS en matière d'exploitation et d'entretien,
- Des responsabilités des deux parties en présence.

Il a été précisé que la Commune de Waziers assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement du plateau implanté sur la RD 35 et que la Commune de Douai assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement du plateau implanté sur la RD 413.

La Commune de Douai avait déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales pour l'année 2021 et avait obtenu une subvention de 17 510,38 €.

La Ville de Waziers avait déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales pour l'année 2022.

La délibération du Département n° DV/2022/301, rendue exécutoire le 05 octobre 2022, accorde, à la Commune de Waziers, 25 000 € pour le plateau et 2 188,50 € pour le passage piétons.

Il convient de modifier la convention initiale pour y indiquer ces éléments :

- Page 1 :

- Ajout de la délibération n°DV/2022/301 du 26 septembre 2022
- Article « Maîtrise d’ouvrage et dispositions financières » :
 - Le contenu de cet article est remplacé ainsi :

« La Commune de Waziers assurera la maîtrise d’ouvrage et le financement du plateau implanté sur la RD 35. Elle a déposé un dossier de demande de subvention au titre de l’Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en agglomération pour l’année 2022.

La commune de Douai assurera la maîtrise d’ouvrage et le financement du plateau implanté sur la RD 413 :

- Montant estimatif des travaux : 23 347,17 € HT
 - Participation financière pour les travaux de maîtrise des vitesses en agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d’usagers – Programme 2021 (délibération DV/2021/312 du 27 septembre 2021) : 17 510,38 €.

La Commune de Waziers assurera la maîtrise d’ouvrage et le financement du plateau implanté sur la RD 35 :

- Montant estimatif des travaux d’aménagement du plateau : 34 668,00 € HT
 - Participation financière pour les travaux de maîtrise des vitesses en agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d’usagers – Programme 2022 (délibération DV/2022/301 du 26 septembre 2022) : 25 000,00 €.
- Montant estimatif des travaux du passage piétons : 4 377,00 € HT
 - Participation financière pour les travaux de maîtrise des vitesses en agglomération et de sécurisation des déplacements des différentes catégories d’usagers – Programme 2022 (délibération DV/2022/301 du 26 septembre 2022) : 2 188,50 . »

L’objet de la délibération vise à adopter l’avenant.

Vote : Adopté à l’unanimité

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS

